SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE LA LEZE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, convoqués pour la seconde fois par courrier en date du quatorze septembre deux mille dix-huit, se sont réunis en mairie de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ.

Présents :

Titulaires : Jean-Jacques MARTINEZ, Didier MEDA, Denis BOYER, Cécile PECHOULTRES, Marie-Claire FAUSTINI, Chantal GILAMA, Pascale MESBAH LOURDE, Colette SUZANNE, Pierre VIEL, Pierre LOPEZ, Philippe LACAZE, Anne-Marie VIGNEAUX, Jean-Louis CAUHAPE, Francis BOY, Jean LABORDE, Jean Claude RIVES

Suppléants : Sylvie GERMA, Denis BEZIAT, Amédée LABORDE, Claude DOUSSIET

Excusés : Jean-Marc BERGIA, Georges GATEIN, Joël CAZAJUS, Jean-Claude ROUANE, Thomas DZIEDZIC, Henri DEJEAN, Maurice GALY, Daniel LEBLANC, Maryse VEZAT-BARONIA, Sébastien MERIC, Stéphane CORATO, Laurent PANIFOUS, Francine PONT FASSEUR, Rosine MOREAUD, Olivier RUMEAU, Jean-Pierre BERGER, Claude LLUIS, Claudine SACILOTTO, Marie GILAMA, Jean-Luc COURET, Jacques HORTOLA, Christian PORTA, Dominique DUFOSSE, Lydia BLANDINIERES, Christian GROS, Thierry SIRGANT, Philippe JALOUX, Roger BUFFA, Jean-Paul DEJEAN, Sébastien SOUBIES, Christian ROUZAUD, Michel RUEDA, Jean-Pierre DUPRAT, Nicolas CALMES, Serge DESCADEILLAS, Michel LACAY, Régis GRANGE, Jean-Loup BASTIEN, Jean-Louis GAY, Denis TURREL, Yvon LASSALLE, Paul FRANQUINE, François VANDERSTRAETEN, Véronique GRANDET, Jean-Claude COURNEIL, Agnès TEYSSEYRE, Rolande MARTINEZ

Monsieur le Président, ouvre la séance à dix-huit heures dix. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 13 septembre 2018, le Comité syndical se réunit sans respect du quorum. Il remercie les délégués qui se sont déplacés pour la réunion précédente.

Francis BOY est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président explique que les statuts du SMIVAL devraient évoluer prochainement avec une réduction du nombre de délégués, ce qui devrait faciliter l'atteinte du quorum.

Monsieur le Président informe le Comité syndical qu'il a pris l'initiative de réunir les cinq EPCI FP de la vallée et les membres du Bureau pour travailler sur les perspectives budgétaires, la révision statutaire et la gestion du personnel.

18/29 Approbation du compte rendu des séances du 12 et 19 juillet 2018

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal des séances du 12 et 19 juillet 2018.

Claude DOUSSIET voulait interroger sur le financement de la taxe GEMAPI. Les propos liminaires de Monsieur le Président y ont répondu. Claude DOUSSIET voudrait préciser que les riverains restent responsables de l'entretien régulier et que le SMIVAL se substitue à eux au titre de l'intérêt général. Concernant les interventions chez les particuliers, notamment pour la pose de batardeaux, il souhaiterait que l'on définisse des critères pour prioriser l'action : personnes âgées, résidences principales… Concernant les transactions récentes, il s'interroge sur la pertinence d'intervenir sur des bâtiments où les acquéreurs avaient toute connaissance des risques. Sur les versants, les coulées de boue sont

importantes, mais il souligne qu'il s'agit d'un sacré engrenage entre les responsabilités multiples et les coûts financiers.

Monsieur le Président rappelle que la planète brûle et que les élus doivent prendre des décisions courageuses. Il a pris l'initiative de réunir les EPCI FP la semaine précédente. La réunion s'est bien passée, les participants ont validé le concept et les perspectives proposées pour 2019.

Concernant l'entretien des cours d'eau, Monsieur le Président confirme que le SMIVAL intervient en substitution des riverains, dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général délivrée par l'autorité préfectorale.

Claude DOUSSIET souligne que cela ne dédouane pas les riverains de leurs obligations. Il imagine que les propriétaires riverains pourraient se regrouper en associations syndicales associées au syndicat afin de ne pas les dédouaner de leurs responsabilités et permettre que la collectivité ne supporte pas tout financièrement.

Monsieur le Président explique que la priorité d'intervention du SMIVAL porte sur les traversées de villages. La loi prévoit toujours que le propriétaire doit entretenir jusqu'au milieu du lit.

A l'invitation de Monsieur le Président, Thomas BREINIG précise que celui qui trouve intérêt à l'entretien n'est pas exclusivement le propriétaire riverain, mais aussi tous ceux qui sont en retrait de la berge. C'est à ce titre et dans un souci d'efficacité que la puissance publique se substitue aux riverains pour réaliser l'entretien dans une optique d'intérêt général.

Monsieur le Président invite à poursuivre ces réflexions sur les modalités d'entretien dans le cadre de la Commission thématique GEMAPI. Il informe de la réunion du 25 septembre avec la DDT de l'Ariège qui souhaite imposer les batardeaux via la révision des PPRI d'Artigat et Le Fossat. Le Ministère a pourtant pris position à l'encontre de l'obligation à la charge de la collectivité compétente en matière de GEMAPI. Lors des récents épisodes pluvieux, on a encore vu la difficulté à poser les batardeaux. Au vu des conséquences juridiques et budgétaires, Monsieur le Président ne souhaite pas engager le SMIVAL. Il précise une fois de plus sa position favorable à une expérimentation de ce dispositif

Claude DOUSSIET considère que l'expérimentation est une bonne voie, mais qu'il faut inscrire des critères de priorisation.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal des séances du 12 et 19 juillet 2018.

Décisions prises par délégation du Comité syndical

Monsieur le Président informe des décisions prises en vertu de la délégation du Comité syndical :

- Attribution du marché de travaux d'entretien régulier des cours d'eau, tranche 6 à l'entreprise SATF, pour des montants de 2 891,50 €HT et 16 672,10 €HT,
- Contrat de prêt pour l'aménagement du lac de Saint Ybars avec le Crédit Mutuel Midi-Atlantique.

18/30 Restauration post-crue

Monsieur le Président informe le Comité syndical que, suite aux crues des 16 et 20 juillet 2018, de nombreux désordres se sont produits sur les rivières où le SMIVAL est chargé d'assurer l'entretien régulier par arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général du 22 septembre 2014. Un diagnostic des linéaires urbanisés a été rapidement réalisé par

l'équipe technique du SMIVAL qu'il remercie, et après échanges avec les services de l'État et les co-financeurs, Monsieur le Président propose au Comité syndical de réaliser une tranche exceptionnelle d'intervention pour restaurer ces cours d'eau sur les secteurs prioritaires. Monsieur le Président propose également au Comité syndical d'intervenir en complément sur certains points très problématiques suite à la crue. Il précise que malgré les restrictions budgétaires annoncées en début d'année par l'Agence de l'Eau, les travaux exceptionnels pourront être financés.

A la demande de Claude DOUSSIET, Monsieur le Président précise que l'emprunt couvre à la fois l'autofinancement du SMIVAL et l'avance du FCTVA. Il souligne que le faible endettement du SMIVAL facilite la réalisation de ce genre d'opérations imprévues. L'accroissement des épisodes exceptionnels risque d'amener à renouveler ces opérations.

Vu l'arrêté inter préfectoral de déclaration d'intérêt général du 22 septembre 2014 et le programme pluriannuel de gestion,

Vu la délibération 18-27 décidant de prioriser les travaux sur la traversée des bourgs,

Vu le rapport de diagnostic post crue des 16 et 20 juillet 2018,

Considérant les conclusions de la réunion que l'Agence de l'eau informe de possibilités de financement supérieures aux annonces faites en début d'année,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents (ou selon le vote suivant : …. voix pour, ……. voix contre et …… abstentions),

DECIDE la réalisation d'une tranche de travaux de restauration exceptionnelle, pour un montant estimé à hauteur de 136 500 €HT, incluant la restauration des linéaires prévus pour 2018 (traversées de bourgs et secteurs agricoles et naturels),

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	
Travaux (entreprise extérieure)	136 500,60 €HT
Recettes	
Agence de l'eau	49 400,24 €HT
Conseil régional Occitanie	24 700,12 €HT
Conseil départemental de Haute Garonne	12 499,82 €HT
Conseil départemental d'Ariège	14 800,30 €HT
Fonds de solidarité catastrophes naturelles	7 800,00 €HT
Autofinancement SMIVAL	27 300,12 €HT

SOLLICITE Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour délivrer une déclaration d'intérêt général d'urgence sur les tronçons de rivière ne figurant pas dans le périmètre de la déclaration d'intérêt général du 22 septembre 2014,

DECIDE de recourir à un emprunt de 54 600 € sur 5 ans pour financer cette opération,

MANDATE Monsieur le Président pour effectuer les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

18/31 Mise à disposition de personnel

Monsieur le Président propose au Comité syndical de prolonger la mise à disposition par la Commune de Saint Sulpice sur Lèze de l'adjoint administratif en charge de la comptabilité depuis la création du syndicat en 2003.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la prolongation de la mise à disposition, par la Commune de Saint Sulpice sur Lèze, de l'adjoint administratif en charge de la comptabilité,

MANDATE Monsieur le Président pour signer la convention relative à cette mise à disposition.

18/32 Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif

Monsieur le Président informe le Comité syndical qu'à partir du 1er février 2019, le SMIVAL ne disposera plus de la mise à disposition, par la Commune de Saint Sulpice sur Lèze, de l'agent en charge de la comptabilité. Il propose au Comité syndical de créer un emploi permanent administratif à temps non complet pour réaliser les tâches administratives du syndicat et en particulier la comptabilité.

Claude DOUSSIET indique que la Communauté de communes Arize Lèze finance le SMIVAL et le SMIGRA. Il invite à engager une mutualisation de personnel entre ces structures, d'autant que le SMIVAL est bien structuré avec une équipe qualitative et quantitative.

Monsieur le Président indique qu'il est sollicité depuis plusieurs mois par plusieurs élus qui souhaitent des regroupements. En tant que Président du SMIVAL, il ne souhaite pas intervenir auprès des Présidents des autres structures. Au cours des réunions avec les cinq EPCI FP, la question de la mutualisation sera abordée.

Francis BOY considère que la démarche doit venir des EPCI FP. Il trouve ces évolutions parfois difficiles car elles touchent aux identités.

Claude DOUSSIET explique qu'il souhaiterait dans un premier temps que des réflexions soient menées sur une mutualisation des équipes techniques en vue de réduire les frais de fonctionnement avant de s'engager dans une fusion des structures.

Colette SUZANNE indique être favorable à une fusion de ces structures.

Monsieur le Président invite les collègues à engager les échanges et indique que sa porte est ouverte pour en discuter.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le budget du syndicat,

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à dix-neuf voix pour et une abstention (Claude DOUSSIET),

DECIDE de la création, au 1er février 2019, d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 2ème classe, cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, pour assurer les tâches administratives du syndicat, à temps non complet (8 / 35èmes). En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE d'inscrire au budget 2019 les crédits correspondants.

18/33 Délibération modificative de crédits

Monsieur le Président propose au Comité syndical de modifier les crédits 2018 pour :
- Inscrire les travaux de restauration post crue,
- Financer les travaux de restauration post crue par l'emprunt,

- Dégager des crédits de fonctionnement pour étoffer l'équipe pendant un congé maternité.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents (ou selon le vote suivant : …. voix pour, ……. voix contre et …… abstentions),

DÉCIDE d'inscrire au budget 2018 du SMIVAL les crédits suivants :

En recettes d'investissement

1641	Emprunt Restauration post crue	54 600 €
1321	Subventions de l'État	7 800 €
1322	Subventions de la Région	24 700 €
1323	Subvention des Départements	27 300 €
1326	Subvention de l'Agence de l'eau	49 400 €

En dépenses d'investissement

2314	Restauration post crue	163 800 €

En dépenses de fonctionnement

6262	Frais télécom	- 1 000 €
62558	Entretien autres biens mobiliers	- 500 €
6532	Frais de mission	- 2 500 €
64131	Rémunérations	2 800 €
6451	Cotisation URSSAF	1 200 €
65	Charges financières	1 300 €
022	Dépenses imprévues	- 1 300 €

Questions diverses

A l'invitation de Monsieur le Président, Thomas BREINIG informe des prochaines dates.

Jean-Jacques MARTINEZ indique que le PAPI d'intention sera examiné en Commission inondation de bassin en novembre. Ce PAPI d'intention, qui correspond à une phase de transition budgétaire, sera mis en œuvre pendant trois ans et il appartiendra au prochain Président du SMIVAL de poursuivre les actions menées par le syndicat en envisageant notamment un élargissement de périmètre sur le secteur aval, avec une perception de territoire. Il invite à prendre en compte les réalités de terrain et à rester raisonnable sur les actions engagées. Il rappelle qu'à l'époque de la création du syndicat, trois années ont été nécessaires pour créer une structure de proximité à l'écoute des habitants, qui mettait en œuvre la GEMAPI bien avant l'arrivée de la loi.

Francis BOY souhaite profiter de la présence de l'association des sinistrés, car il a été saisi du cas de deux habitations en bord de Lèze. Un premier désordre a été constaté en 2007, qui était supportable. Suite à la crue du 16 juillet, l'érosion s'est rapprochée à 1,50 m de la maison. Les propriétaires sont conscients que la réparation est à leur charge car ce n'est ni assuré ni pris en charge au titre de la catastrophe naturelle. La collectivité ne peut pas intervenir sur terrain privé. Mais en tant que Maire de Saint Ybars, il est responsable de la sécurité des personnes et il a un cas de conscience car il craint de devoir en interdire l'habitation. Il a saisi la Préfète de l'Ariège qui renvoie le Maire à sa responsabilité d'en apprécier la dangerosité et l'invite à se rapprocher du SMIVAL pour la réalisation d'un diagnostic.

Pierre VIEL indique que le même cas similaire est arrivé à Noé, où la Commune a pris des arrêtés d'exclusion.

Claude DOUSSIET considère que le diagnostic est inévitable, comme dans le cas de la régression des falaises. S'agissant d'un domaine géré par la collectivité, cela implique le

syndicat et il faudra disposer d'une clarification sur les responsabilités, sur les solutions techniques et sur les coûts.

Monsieur le Président indique qu'une situation similaire s'est présentée à Venerque, où un couple a été relogé.

Colette SUZANNE indique qu'à Biot, l'État a financé les diagnostics et la démolition.

Francis BOY indique qu'il attendait une aide des services de l'État pour mener cette procédure.

Thomas BREINIG explique que le SMIVAL a été sollicité au sujet de plusieurs érosions de berges sur la Lèze et ses affluents, notamment à Beaumont, Labarthe et Saint Sulpice suite aux crues de juillet 2018. Une évaluation sommaire des travaux nécessaires aboutit à un montant de l'ordre de 800 000 €., ce qui représente des montants financiers très importants avec une responsabilité du syndicat sur le long terme.

Colette SUZANNE constate une évolution du climat et des pratiques agricoles comme le remembrement qui nécessite de réagir. Elle insiste sur la nécessité d'impliquer les Chambres d'agriculture sur ces sujets et rappelle que 300 km de haies ont été arrachées en 30 ans dans la vallée.

Monsieur le Président indique être intervenu à plusieurs reprises dans les instances. Les scientifiques, les agronomes, ont des solutions, mais il faut avoir du courage pour qu'il y ait des engagements très forts au niveau national et international. Il a rencontré les Députés du territoire du SMIVAL. Même les Députés de la majorité confirment la puissance des lobbies qui ne facilitent pas le changement. Il invite les citoyens à faire pression à tous les niveaux.

Francis BOY estime qu'il ne suffit pas de changer de Ministre.

Nicolas CALMES interroge sur l'efficacité des protections individuelles face aux érosions de berge.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président remercie les délégués et lève la séance à 19h40.

Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

- *18/29 Approbation du compte rendu des séances du 12 et 19 juillet 2018*
- *18/30 Restauration post crue*
- *18/31 Mise à disposition de personnel*
- *18/32 Création d'un poste d'adjoint administratif*
- *18/33 Délibération modificative de crédits*

Le Secrétaire de séance,

Francis BOY

Le Président,

Jean-Jacques MARTINEZ

Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze
MAIRIE
St SULPICE /LEZE
31410